

## HAUTS LIEUX ET POINTS NOIRS DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS-CAUSSES

*Démarche « Inventaire collaboratif du paysage » - avril 2020*

Le PNR des Grands-Causse : l'un des sept PNR de la région Occitanie, endroit magnifique créé en 1995 dans l'espérance de faire entrer le sud de l'Aveyron dans un univers de qualité durable : cadre de vie, attractivité humaine permanente et touristique, qu'est venu renforcer le Bien Unesco « Causse et Cévennes ».

Le PNR, créé pour renforcer cette qualité, aurait pu rester un endroit magnifique : c'était sans compter sur la cupidité des hommes qui l'a transformé en un lieu de colères et de désordres intenses.



Ci-dessus : les 7 PNR et les 2 parcs nationaux de la région



Articulé autour du bassin amont du Tarn, enchâssé entre les Causses et le massif granitique du Lézou,



le PNR des Grands-Causse avait tout ce qu'il fallait pour s'identifier au beau paysage par excellence : « un patrimoine inestimable dans un décor inaltéré », comme le décrivait Pierre Douzou, professeur à la faculté des Sciences de Toulouse.

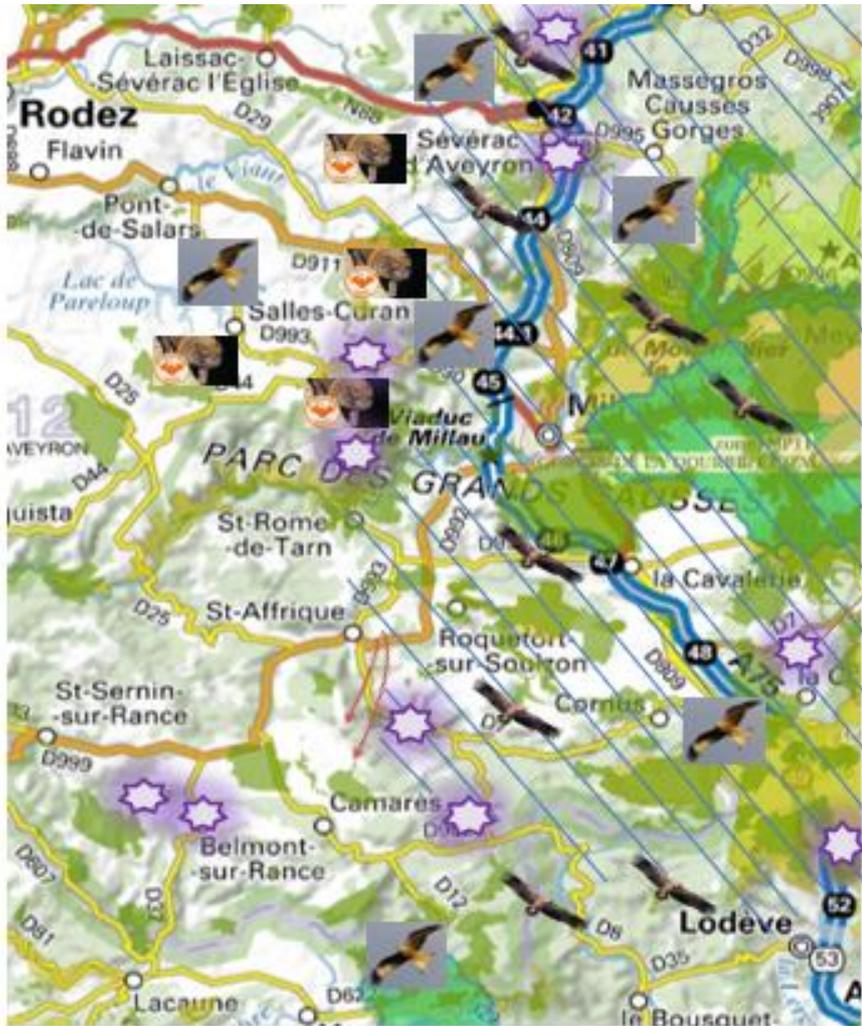
Un simple regard sur la carte des hauts lieux « officiels » (lieux auxquels sont attachés des classements : bien Unesco, Grands Sites de France, monuments historiques classés, zones Natura 2000, ZNIEFF type I ...), ainsi que des plans nationaux d'actions (PNA) en raison de la présence de rapaces, de vautours ou encore de chiroptères inscrits sur la liste de l'UICN - **étant posé que rapaces et vautours font partie du paysage** - démontre combien ce PNR est riche en hauts lieux cf. plan page suivante.



LA COUVERTOIRADE

C'est en réalité tout un continuum de beaux lieux qu'il faut prendre en considération.

Sans qu'il soit pour autant besoin d'y ajouter un pseudo-classement comme Grand Site Occitanie Sud de France, vague et non prescripteur de la moindre obligation de protection.



bien Unesco

Grands Sites de France

Monuments historiques classés



Rapaces et vautours protégés liste

Chiroptères protégés liste rouge UI

Sites Natura 2000, zones ZNIEFF I



TOURNEMIRE (Roquefort)

Mais les beaux lieux du quotidien ont également de la valeur :



VESSAC



RAJAL DES GORPS



LA FAGE



MONTREDON

A la beauté de ces paysages participent humblement la moindre pierre et le moindre clapas, l'eau si rare qui lorsqu'elle sourd se pare de mille couleurs, et ces fleurs qui au printemps se hâtent de fleurir avant de sécher aux premiers soleils de l'été.

Ajoutons à ce contexte la beauté de nos ciels étoilés, bien commun inscrit au patrimoine mondial de l'humanité comme il en a été acté dans le Parc national des cévennes proche (réserve RICE).

Tout eut été parfait, y compris une tendance générale à résorber les « points noirs » classiques (cimetières automobiles, carrières ou gravières à l'abandon, etc.), et à cet égard il importe peu que cette action résulte de politiques locales ou de la politique d'ensemble menée par les instances du PNR.

Mais, qu'il y ait été poussé par des considérations politiciennes ou par la recherche de subsides, le PNR oublieux du « N » (Naturel) de son sigle, s'est lancé dans une politique industrielle de l'énergie, alors qu'il était déjà un territoire à énergie positive - par surcroît à bilan carbone positif - et que dès lors aucune nécessité technique ne venait imposer une telle évolution sur une base essentiellement éolienne.

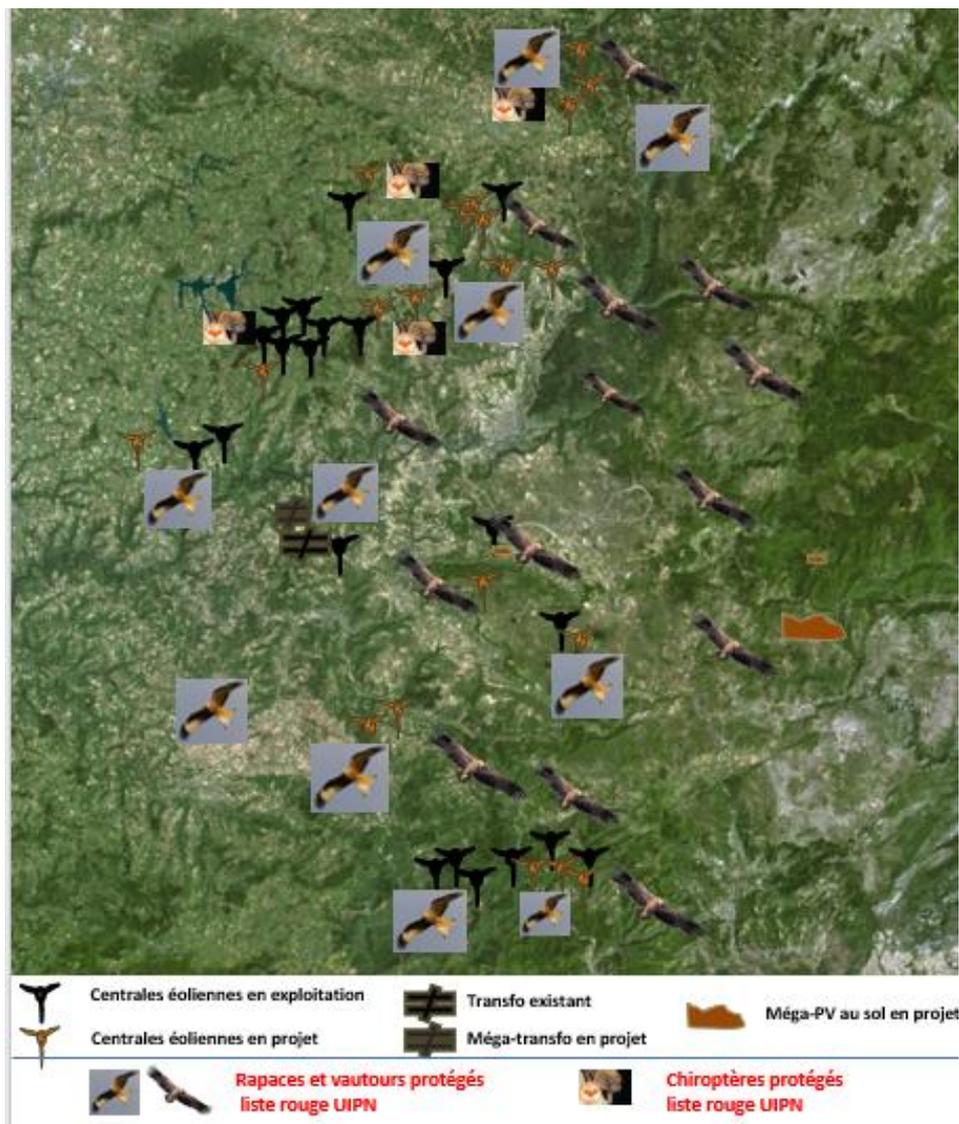
Des centrales éoliennes ont ainsi été érigées, en des lieux improbables au regard des classements obtenus avec la bénédiction du PNR qui les a intégrées dans le « DOO » de son SCOT, par surcroît sans parvenir à faire moindrement respecter les 18 zones réservées à cette fin.

L'ombre portée par ces installations hors d'échelle, dont l'impact est renforcé par des positionnements généralement en lignes de crête, est d'autant plus effrayante qu'aux centrales déjà en exploitation qui sont autant de points noirs pour les paysages du PNR s'ajouteront différents projets qui se multiplient.

Ainsi le PNR devient-il une vaste zone industrielle de l'énergie, créatrice de nuisances pour le cadre de vie de ses habitants et destructrice de biodiversité, à laquelle s'ajoutent deux autres décisions négatives :

- les transformateurs grands et moyens destinés à recueillir puis transformer le courant électrique provenant de ces installations, dont le méga-transformateur de St Victor-et-Melvieux ;
- des projets de méga-centrales photovoltaïques, en des lieux cependant classés Bien Unesco.
- des projets d'usines de fabrication d'hydrogène mais aussi de méthane.

La folie des hommes, dont rend compte la carte ci-dessous :



En rend compte également la **pollution lumineuse nocturne** étendue sur plusieurs centaines de km carrés en Aveyron et autour, dont il résulte la disparition du ciel étoilé évoqué plus haut, qui a disparu sur des centaines de km<sup>2</sup> du PNR-GC au profit de zones intrusives de flashes rouges : dégradation majeure, une nuisance industrielle de plus sur un territoire qui n'en avait nul besoin.



Cette énergie industrielle invasive se double de la **multiplication de transformateurs** dont la seule vocation est d'accueillir la production d'éoliennes inutiles et de la transporter en Espagne :

- des transformateurs dits moyens, maillés de telle sorte que tous les électrons produits se regroupent près du village de Saint Victor et Melvieu, haut lieu paysager et remarquable par son patrimoine bâti, haut lieu de biodiversité également sur son plateau dominant la vallée du Tarn.
- le méga-transformateur en cours de construction : industrialisation massive, dévastatrice, mangeuse d'hectares de terres agricoles et forestières.

Plus qu'un point noir, il s'agit d'une zone noire, génératrice d'un mitage de points noirs en préparation, sur des centaines de kms à la ronde dans le PNRGC :



En outre, le PNRGC ne protège plus la biodiversité :

**1. la fièvre éolienne a eu raison de nombreux rapaces et vautours, dont il a résulté notamment :**

- à La Baume (Lapanouse-de-Cernon) : 1 gypaète barbu et probablement d'autres victimes, d'où une suspension diurne de tout fonctionnement entre janvier 2018 et janvier 2020)
- à Montfrech (Séverac d'Aveyron) : le constat officiel de trois vautours fauves tués en l'espace de 11 mois, d'où une vive réaction de la Préfecture envers l'exploitant (arrêté préfectoral d'urgence), et le dépôt de deux plaintes pour destruction d'espèce protégée, par France Nature Environnement Midi-Pyrénées et par Protégeons nos espaces pour l'Avenir.

**Communiqué**

### Une plainte pour mortalité d'espèces protégées sur un parc éolien

**France Nature Environnement Midi-Pyrénées communique :**  
« Tout au long de l'année 2019, un suivi environnemental du parc éolien de Montfrech à Séverac-le-Château et Lavernhe a permis d'établir que plusieurs dizaines d'oiseaux et de chauves-souris protégés ont été retrouvés morts aux pieds des éoliennes. FNE Midi-Pyrénées soutient un certain développement de l'énergie éolienne parce qu'elle est importante pour la réussite de la transition énergétique mais seulement si elle respecte une « transparence écologique ». Dans ce cas précis, elle ne doit pas remettre en cause le bon fonctionnement et le bon état des populations animales, notamment d'espèces protégées présentes sur les territoires où elle s'implante.  
De fin 2018 à fin 2019, le bureau d'études mandaté a pu constater 14 cas de mortalité de chauves-souris et 17 cas de mortalité d'oiseaux (dont 3 vautours fauves). Ces mortalités sont qualifiées de « modérées à fortes » en comparaison avec celles observées sur les autres parcs éoliens. Pourtant, ce parc éolien ne bénéficie d'aucune autorisation environnementale pour porter atteinte aux espèces animales protégées, et ne déploie donc pas de mesures environnementales pour limiter ces impacts (ex. : déclenchement de mesures d'arrêt de rotation des éoliennes, d'effarouchement sonore, etc.). Face à cette situation inacceptable pour notre fédération, nous sommes contraints de porter plainte contre X pour destruction d'oiseaux protégés et demander au préfet de l'Aveyron de mettre en demeure l'exploitant en prenant notamment des mesures conservatoires pour protéger immédiatement ces espèces.  
Pour Thierry de Noblens, président de FNE Midi-Pyrénées : « L'objectif affiché du développement de l'éolien est la transition écologique mais souvent des intérêts purement financiers se cachent derrière cette intention vertueuse. Quoi qu'il en soit, les populations d'oiseaux et de chauves-souris ne doivent pas être impactées par le fonctionnement des éoliennes, et les exploitants, ici la société SNC ESCO, doivent impérativement prendre des mesures afin d'éviter la mortalité de ces espèces. »



**2. les eaux et la flore, avec toute une série de conséquences pour les chiroptères et les amphibiens, tous participant au paysage**

Exemple à Ségur :



Une des alimentations de la tourbière : ruissellement superficiel

Tourbière de GALAN - Commune de Ségur

La **tourbière de Galan** (commune de Ségur, géolocalisation x = [640488](#) et y = [1926046](#) (projection Lambert 2 étendu) est ici traitée comme « haut lieu » du Parc naturel des Grands Causses, dénomination qui n'est pas excessive au regard de sites réputés remarquables car ce site est d'une grande richesse environnementale qui mérite notre attention.

### Caractère de la tourbière

De type « Soligene », on la nomme aussi tourbière de pente et de sources. Située sur une pente, elle est alimentée directement en amont par des eaux de ruissellement et par des sources adjacentes. Ce système est fragile, le fonctionnement de la tourbière dépend de la qualité de l'eau qu'elle reçoit et de la régularité du débit. Il est tributaire pour son humectation permanente des arrivées d'eau situées en amont sur son bassin versant par des écoulements d'eau situés très près de la surface du sol.

### Une tourbière de taille modeste

Son épaisseur est de 5 m ce qui donne une idée de sa date de formation il y a [5000](#) ans. La tourbière s'étend sur une surface de 9 hectares, [500](#) m de long, [180](#) m de large. L'ensemble du bassin versant, constituant le système, occupe une surface de 40 hectares. A l'exutoire débute le ruisseau de l'Altou.

Données altimétriques : développées sur une longueur de 750m, le point inférieur se situe à 880m, point le plus élevé à 940m, soit une pente de 8%.

### Un écosystème complexe et fragile lié au système hydrique

Parmi ses composants participant à l'équilibre, on peut retenir :

**Un troupeau** d'une dizaine de vaches de race Highlands Cattel, originaire d'Écosse (animal parfaitement adapté aux zones humides de par sa taille et son poids réduit) assure l'entretien du paysage.

**Une avifaune** remarquablement riche : hiboux des marais, bécassines sourdes, bécasses des bois, aigrettes garzettes, Vanneaux huppés, hérons cendrés, canards colverts, des colonies de chiroptères etc.

**Une flore** caractéristique des zones humides :

Plantes repérées sur la tourbière (milieu à tourbière haute) : *Alnus glutinosa*, *Angelica sylvestris*, *Aquilegia vulgaris*, *Calluna vulgaris*, *Carex echinata*, *Carex pulicaris*, *Eriophorum angustifolium*, *Genista anglica*, *Lathraea clandestina*, *Lemna minor*, *Menyanthes trifoliata*, *Potamogeton polygonifolius*, *Tricophorum cespitosum*, *Ulex minor*.

Plantes repérées sur le secteur des sources d'alimentation (prairies à joncs rudes et pelouses humides à nard) : *Carex demissa*, *Carex elongata*, *Carex flava*, *Carex nigra*, *Carex panicea*, *Cirsium palustre*, *Uncus bulbosus*, *Luzule sudetica*, *Lychnis flos cuculis*, *Nardus stricta*, *Pedicularis silvatica*, *Ranunculus sardus*, *Spagnum Sp*, *Veronica scutella*.

### Un site visible en bordure de route

La tourbière de Galan, situé en bordure de route (D95 Ségur-Laissac) qui la domine sur une longueur de 400m, offre un décor remarquable Peu connu elle mérite une attention particulière dans une fonction pédagogique notable.

### Mais cette tourbière est un point noir en devenir...

Un danger la menace car une implantation de 3 éoliennes est prévue sur le site. Le danger provient non seulement de l'implantation des mâts mais des voies d'accès à construire, qui vont nécessairement couper le réseau hydrique superficiel et souterrain alimentant la tourbière.

La menace est d'autant plus fondée que c'est exactement ce qui s'est passé lors de la réalisation du chantier des 11 éoliennes d'Arques : des centaines de camions qui ont déversé leur chargement de pierre de calcaire en remplacement de déblais organiques, des géotextiles ont été déposés. On n'est plus sur la création de simples pistes mais d'ouvrages résistants au passage de convois de plus de 50 tonnes de charge, véritables process autoroutiers utilisant engins et produits spécifiques. Des rus ont été supprimés, remplacés par des drains et canalisations souterraines déversant de l'eau à pH basique dans le ruisseau à pH acide perturbant l'écosystème.



Si ce chantier devait être réalisé tel que décrit par les pièces qui ont autorisé la délivrance du permis de construire, les travaux provoqueraient la destruction par comblement et par assèchement des zones humides, la pollution de la tourbière par les laitances du ciment et du calcaire.

Un permis de construire a été délivré. Des difficultés administratives retardent la réalisation des travaux. Ce permis va de prorogations en prorogations. Sa validité est contestée par une association de défense de l'environnement : il a été demandé au tribunal de constater sa caducité.

Cet exemple de la tourbière de Galan (commune de Ségur) démontre combien ces milieux sont fragiles qui participent au paysage d'ensemble, que la fièvre éolienne est venue ruiner.

Pour ce seul motif on peut se demander quel est le sens que peut encore revêtir une actualisation de la Charte qui se garderait bien de mentionner ces fautes : la direction (au sens générique) actuelle du PNR des Grands-Causse est en réalité disqualifiée.

### **D'autres points noirs, plus diffus et plus classiques, existent :**

- des stabulations démesurées, installées en lieu et place de vieilles granges en bon état (ex : près de Lenne) ou à proximité de villages historique (près de St Grégoire).

Lenne (St Martin de Lenne)



Saint Grégoire (Séverac d'Aveyron)



- des carrières arrêtées, telle celle de Crassous proche d'un dolmen classé qui vient d'être réactivée par autorisation d'un dépôt de 80 000 m3 nouveaux.



- quelques décharges encore, ainsi sur la D 3 vers Lacaune :



matériels lourds de bétonnage et maçonnerie

- des ateliers et usines vraiment mal placées pour ce qui est du paysage y compris une entrée de bourg :



Atelier de découpe (entrée de Camarès)



ZI et usine à jambon (Rebourguil)

Dans ces deux exemples, à l'évidence d'autres critères ont prévalu que la valorisation des paysages

***Nota : en raison du confinement lié à la crise Covid-19, l'on s'est ici limité à des prises de vue depuis le site Géoportail***

- des usines polluantes (usine Cogra à Séverac d'Aveyron) :

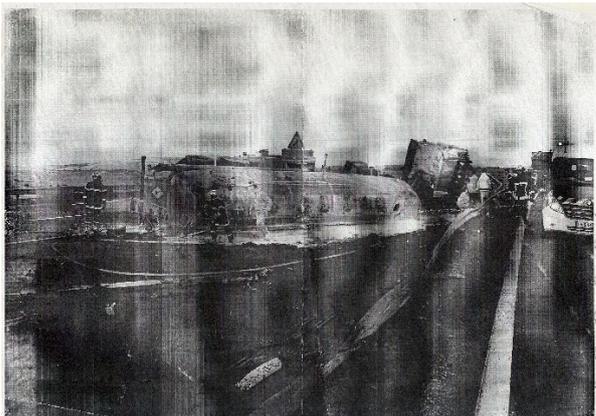


Depuis l'A75, vue sur les fumées de l'usine de pelets de Cogra (Séverac)

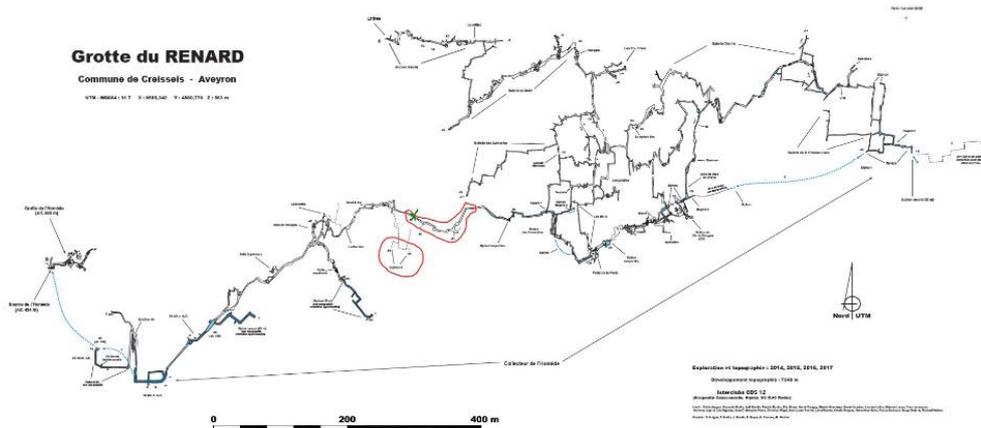
L'argument de l'emploi (7 ETP créés) a prévalu, contre le paysage mais aussi contre la santé des riverains.

A quoi s'ajoutent d'improbables installations de moto-cross sauvage et la trop lente mise aux normes - et aux dimensions nécessaires pour en supporter le trafic - des bassins de rétention sur l'A75.

Ainsi de l'accident qui à l'automne 2018 a mené à l'épandage de 12000 litres de gasoil dans le milieu naturel :

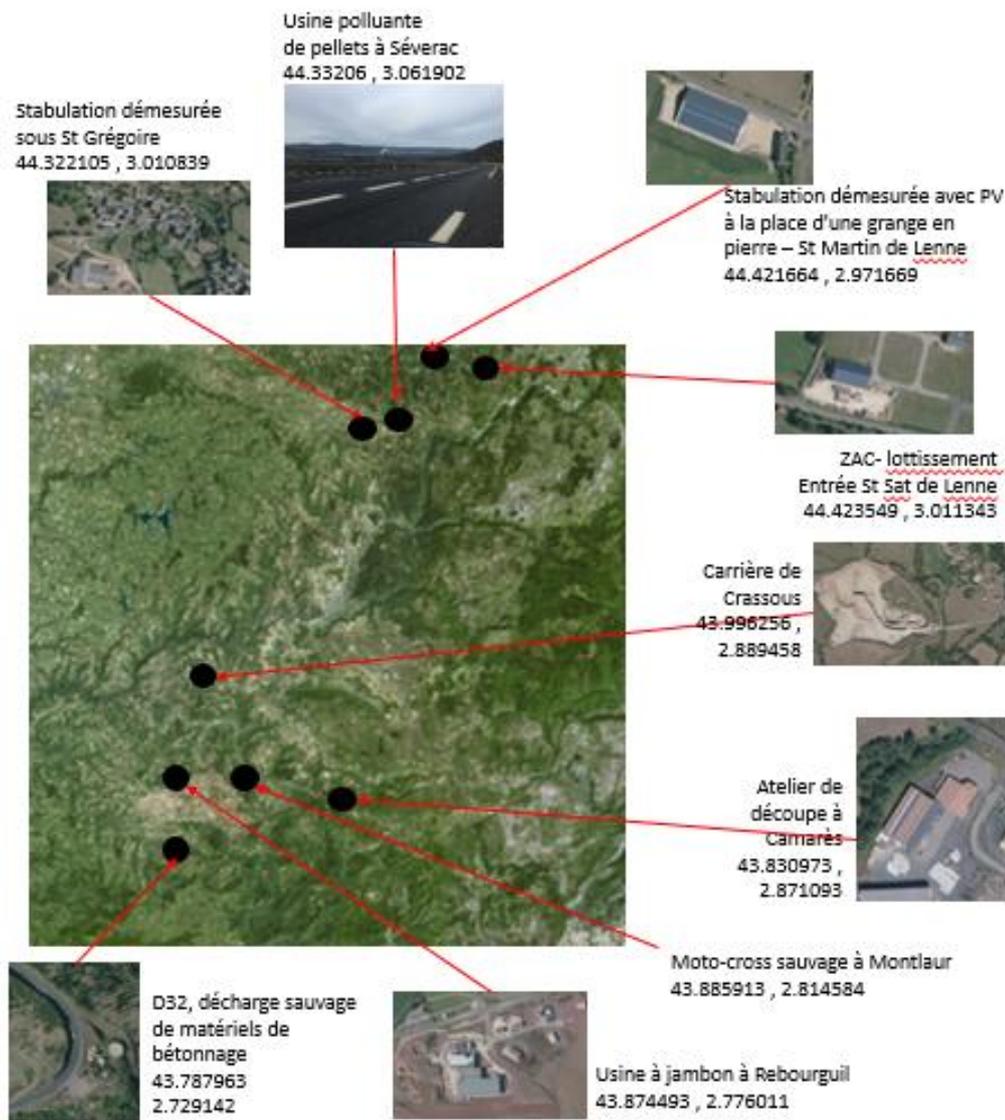


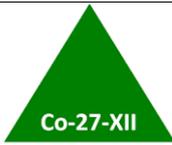
En milieu karstique, de tels accidents ne sont pas sans risque pour le milieu naturel compte tenu du circuit des eaux souterraines :



Dès lors ils constituent donc une menace pour l'ensemble du paysage dans son acception la plus large.

Positionnement de quelques-uns des points noirs mentionnés ci-dessus :





ENVIRONNEMENT

## CONCLUSION et PROPOSITIONS :

Le PNR des Grands-Causse avait tout pour confirmer et renforcer la beauté de ses paysages. S'il est constaté la résorption de nombreux points noirs classiques (décharges, carrières ou gravières abandonnées ...), force est de constater :

1. un manque de discernement trop fréquent dans le choix des implantations de zones d'activités ou dans les permis de construire accordés à des stabulations de grande taille, au détriment du patrimoine vernaculaire.
2. Un processus de vente à la découpe de nos paysages aux opérateurs de l'énergie, notamment les opérateurs éoliens et répartiteurs électriques, qui le saccagent consciencieusement, mettant ainsi en péril l'avenir du pays, son attractivité touristique et humaine, sans oublier sa biodiversité ni le maintien de ses classements officiels.

Ainsi la Charte de 1995 n'a-t-elle pas été respectée, a-t-elle été violée en esprit et en actes :

- les horizons merveilleux sont barrés par des hélices tournantes dont le PNRGC n'a aucune nécessité au regard de son bilan énergétique et de son bilan carbone, et

**Le moment est venu d'arrêter toutes implantations, et de réviser à nouveau un SCoT qui ne correspond nullement à la vocation du PNR.** Peu à peu s'éveille la conscience des villages et de leurs conseils municipaux, ainsi récemment à Belmont sur Rance : STOP à l'éolien - passons désormais à autre chose, a-t-il été décidé.

- trop d'erreurs sont régulièrement commises qui nuisent à l'identité paysagère du PNRGC.

**Nous demandons qu'en matière de zones d'activités, stabulations de grande dimension, lotissements, carrières et gravières, les moyens soient pris d'une vigilance collective.** Et proposons une reconquête effective des centre-bourgs, lieux de vie essentiels.

\*\*\*

Nous souhaitons par conséquent et demandons que la Charte du Parc en cours de révision programme la suppression de points noirs qui illustrent des dérives profondes.

Ainsi, le Parc n'aurait jamais dû s'occuper de production d'électricité ce qui n'était nullement sa vocation ni concéder le Parc à des intérêts privés.

Nous proposons que le Parc revienne à sa véritable vocation : protéger l'environnement, aider au bien-vivre et permettre le ressourcement sur un territoire qui fut d'exception et peut le redevenir, du moins si les fautes commises sont reconnues et corrigées.